



QU'EST-CE QUE LA CHEVALERIE ?

A l'occasion du 40^{ème} anniversaire de l'achat du « domaine de la ferme d'Écône » par cinq amis – dont des membres de l'Ordre des Chevaliers de Notre Dame –, nous avons rencontré le Maître de l'obédience traditionnelle de cette compagnie régulière et militante pour qu'il nous présente la chevalerie, d'hier et d'aujourd'hui.

Le Rocher : Pouvez-vous nous expliquer un peu ce qu'est la chevalerie ? A notre époque nous n'en avons qu'une idée assez floue, déformée et déformante.

Jean-Pierre Le Roy : La chevalerie est une « institution d'Eglise ». En fait, l'Eglise a christianisé des institutions païennes, tout comme elle a christianisé des fêtes païennes ou bâti des cathédrales sur les terres où étaient édifiés des temples. Il y a eu des institutions militaires dans toutes les civilisations, du kshatria de l'Inde au Samourai du Japon, en passant par le guerrier sacré, défenseur de la Cité, dans la Grèce antique. Au début du deuxième siècle, c'est-à-dire quelques 70 ans après la résurrection de Notre Seigneur, Tacite rapporte dans son *Germania* que les jeunes germains arrivés à l'âge adulte recevaient les

armes viriles au milieu de la tribu assemblée. Ils quittaient leur mère pour devenir de vrais hommes, c'est-à-dire des guerriers prêts à servir et défendre leur tribu au péril de leur vie.

Le Rocher : Mais comment l'Eglise a-t-elle pu christianiser cette institution guerrière ?

JPLR : L'Eglise a christianisé la chevalerie tout simplement – mais cela prend des siècles – en convertissant les cœurs. Tout naturellement les chefs catholiques gouvernent en chrétiens et donnent un sens chrétien à tout ce qu'ils font. Ainsi le vieux rite germanique prit-il un sens chrétien. Vers 552, soit une quarantaine d'années après la mort de Clovis, Cassiodore mentionne encore ce rite germain de passage à l'âge adulte. En 791, Charlemagne ceint l'épée à son fils Louis âgé de 13 ans, et en

838, Louis, devenu Empereur à son tour, adoube son fils Charles, à l'âge de 16 ans. Les exemples de ce type sont assez nombreux. Entre-temps l'adoubement a pris progressivement un sens catholique : l'épée devient nettement cruciforme : elle a la forme d'une croix devant laquelle on prie ; son pommeau contient souvent des reliques ; elle est comparée à l'épée flamboyante du Chérubin, qui garde le paradis ; lors de l'adoubement, elle est d'abord posée sur l'autel ; parfois elle est offerte au monastère ou à l'église, puis rachetée par un riche don ; enfin elle est bénie par un prêtre.

L'adoubement est bientôt précédé d'une veillée d'armes, comme avant les grandes batailles, et aussi de la Messe et de la Communion (qui est rare à cette époque) ; le chevalier qui confère l'adoubement, ou un clerc, adresse une brève exhortation au nouveau chevalier, lui rappelant le sens catholique de sa mission ; enfin l'adoubement est suivi de la bénédiction du chevalier par le prêtre et du baiser de paix. Dès le IXe siècle, parallèlement à l'adoubement laïc donné par un chevalier, l'Église va créer un adoubement liturgique conféré par un évêque ou le pape lui-même.



Le Rocher : Quelle valeur a cet Adoubement conféré par un évêque ?

JPLR : Comme le Sacre royal ou impérial, l'Adoubement liturgique est un sacramental. Le rituel de l'Adoubement liturgique ou *Benedictio Novi Militis* (Bénédition du Nouveau Chevalier), tout comme le Sacre, se trouve dans le *Pontifical Romain*.

Le Rocher : Comment est-on passé de cet adoubement individuel aux Ordres de chevalerie proprement dits ?

JPLR : On peut dire que la Monarchie chrétienne et la Chevalerie ont été les deux grandes institutions qui ont permis de passer du « siècle de fer », cette anarchie qui a suivi la mort de Charlemagne, à l'apogée de la Chrétienté aux XIIe et XIIIe siècles. Elles ont la même fin : faire entrer la Royauté de notre Seigneur dans les institutions et la vie politique et sociale, ce qu'on a appelé la Civilisation chrétienne ou Chrétienté, la *Respublica christiana*. D'ailleurs beaucoup d'oraisons de l'Adoubement liturgique sont les mêmes que celles du Sacre : le mot *imperialiter* ou *regaliter* y a simplement été remplacé par *militariter*.

Mais un beau jour les papes se sont rendus compte que cette belle Chrétienté était menacée de toutes parts : par les Maures d'Espagne, de Sicile et autres îles de la Méditerranée, comme du Sud de l'Italie, mais aussi par les Musulmans d'Orient, qui non seulement trucidèrent les pèlerins de Terre Sainte, mais menaçaient l'Europe, l'objectif étant Vienne. On peut dire que grâce aux Croisades le premier siège de Vienne a été retardé de plus de 400 ans. Les Croisades étaient aussi une « institution d'Eglise » dont le but n'était plus d'édifier la Chrétienté, mais de la défendre.

Elles avaient cependant un inconvénient : elles étaient temporaires. Mais la Providence voulut que quelques croisés, qui avaient tout laissé derrière eux, décident de se consacrer totalement comme religieux et militaires à la défense des chrétiens et de la Chrétienté au début du XII^e siècle à Jérusalem. Ainsi naquit l'Ordre des pauvres chevaliers du Christ, dit Ordre du Temple. Une autre « institution d'Eglise » pour la défense de la Chrétienté avait vu le jour : les Ordres militaires ou de chevalerie. Il s'en créa sur tous les fronts où avaient été lancées des Croisades : front de la Péninsule ibérique, front de Terre Sainte, front de l'Est (Hongrie, Prusse, Lituanie) et même front intérieur contre les Manichéens de Lombardie ou les Cathares du Midi de la France.

Cette chevalerie des ordres militaires est ce que saint Bernard a appelé la « Nouvelle Chevalerie » (« Militia » en latin, car « miles » a le sens de « chevalier » et non de simple « soldat » à cette époque) par opposition à l'ancienne chevalerie féodale devenue par trop mondaine et que lui, qui aime les expressions fortes, appelle la « Malitia » (la malice ou le mal) dans son *Eloge de la Nouvelle Chevalerie aux Chevaliers du Temple (De Laude Novae Militiae ad Milites Templi)*. Le chevalier mondain tue pour satisfaire ses passions. Le chevalier des ordres militaires, qui meurt pour défendre la Chrétienté est, dit-il, un authentique « martyr ».

Le Rocher : La plupart de ces Ordres n'ont-ils pas disparu depuis longtemps ?

JPLR : Oui et non. Au fur et à mesure de la laïcisation de la société civile, les ordres militaires furent sécularisés et absorbés par l'Etat dans de nombreux cas. On peut dire que cette laïcisation ou séparation de l'Eglise et de l'Etat commence avec les légistes de Philippe le Bel autour de 1300. Le Pape Boniface VIII réagira en publiant la bulle *Unam Sanctam* en 1302. Cette bulle consacre la doctrine traditionnelle de l'Eglise sur les rapports de l'Eglise avec la société civile et dite Doctrine des Deux Glaives : une distinction des pouvoirs qui n'est



la Terre Sainte, pour protéger le flanc sud de l'Europe contre les Barbares grâce à sa flotte. La Révolution lui coupa les vivres par la confiscation de ses biens et de ses revenus et le Petit Ca-

pas une séparation, de même que le corps et l'âme sont distincts mais non séparés, tout au moins jusqu'à la mort, et l'on sait ce qu'il advient d'un corps sans âme. Il en va de même de la société. D'où son pourrissement actuel.

Les Ordres militaires furent ainsi progressivement réunis à la Couronne et leurs biens annexés (Espagne, Portugal, Savoie-Italie) ou détruits s'ils refusaient l'annexion (le Temple en France et les pays sous influence française). Plus tard le Protestantisme poursuivit cette œuvre de confiscation et de destruction (Allemagne, Angleterre). Finalement la Révolution et Bonaparte, le « fils de la Révolution », ainsi qu'il s'appelait lui-même, eurent raison du dernier Ordre militaire encore combatif, l'Ordre de l'Hôpital St Jean de Jérusalem, qui s'était réfugié à Rhodes puis à Malte, après la perte de

poral annexa l'île de Malte au passage, à l'occasion de son expédition d'Égypte.

Le Rocher : Pourtant il existe toujours un Ordre de Malte et quelques autres !

JPLR : Il fut en effet restauré. Il ne compte plus que quelques dizaines de chevaliers religieux non-prêtres, mais a maintenant des milliers de membres laïcs. Il dépend de la Congrégation des Religieux. L'Ordre équestre du Saint-Sépulcre composé de laïcs fut restauré par Pie IX en 1847. Pie XII lui donna sa physiologie actuelle en 1950. Comme l'Ordre de Malte, il a un caractère honorifique, mais il soutient l'Œuvre des Chrétiens d'Orient, comme Malte entretient des léproseries. L'Ordre de St Lazare et celui de la Milice de Jésus-Christ, fondée par saint Do-

minique, ont aussi été restaurés par des laïcs au milieu du XXe siècle. Jean Paul II a concédé de nouveaux statuts à ce dernier et son Maître Général laïc reçoit une bénédiction comparable à celle des Abbés monastiques. Création nouvelle, l'Ordre allemand des chevaliers de Marie (*Deutscher Marienritter Orden* ou D.M.R.O.) a été reconnu comme association de laïcs en 1925 par l'archevêque de Bamberg, puis par celui de Limburg-sur-Lahn, en 1950. Les persécutions nazies l'avaient beaucoup affaibli. Les derniers membres du D.M.R.O. ont formé le Prieuré d'Allemagne de l'Ordre des chevaliers de Notre Dame dans les années 60.

Le Rocher : A quoi servent aujourd'hui ces Ordres de chevalerie ?

JPLR : Les plus anciens sont surtout honorifiques. Certains, comme en Espagne, sont devenu de prestigieuses décorations ! Même l'Ordre du Christ conféré encore aujourd'hui par le pape à douze chefs d'Etat est lui-même issu de restes de l'Ordre du Temple dans les Etats Pontificaux. Ces ordres ont cependant souvent un rôle hospitalier ou charitable, mais là n'est certainement pas le but des ordres de chevalerie tels qu'il a été voulu par l'Eglise et loué par saint Bernard. La fin de la chevalerie est de combattre pour l'édification et la défense de la Chrétienté.

C'était la ferme intention de Gérard Lafond, fondateur de l'Ordre des chevaliers de Notre Dame, loin de toute cette poussière de gloire qui recouvre aujourd'hui les glorieux ordres anciens. A cette époque, Pie XII appelait les laïcs à se mobiliser pour restaurer une société chrétienne¹.

Or les « institutions d'Eglise » sont par définition le meilleur moyen pour atteindre la fin que l'Eglise leur a donnée, d'où leur pérennité et leur universalité. Elles donnent un mandat et confèrent des grâces proportionnées pour accomplir cette mission. Alors, s'il n'était pas envisagé par Gérard Lafond de restaurer la monarchie, il était néanmoins possible de commencer petitement en faisant des chevaliers tels que l'Eglise les voulait.

L'Ordre des chevaliers de Notre Dame a été créé le 6 août 1945, en la fête de la Transfiguration. Ce jour-là le projet avait reçu le soutien chaleureux du Père Abbé bénédictin de Saint-Wandrille, en Normandie, Dom Gabriel Gontard. Le fondateur était un jeune homme qui devait

(1) Comme Mgr Lefebvre le fera lui-même lors de son Jubilé sacerdotal en 1979 : « *Il nous faut faire une Croisade... afin de recréer la Chrétienté, telle que l'Eglise la désire... avec les mêmes principes... Vous devez militer... Vous devriez vous organiser...* ».

être adoubé en 1947 et entrer dans ce monastère l'année suivante. Il y fut d'ailleurs suivi par trois autres chevaliers.

Le Rocher : Ces ordres n'ont-ils pas subi l'aggiornamento de Vatican II ?

JPLR : Evidemment ! Cela a même été l'occasion d'une rupture au sein de l'Ordre des chevaliers de Notre Dame au Chapitre Général de 1970. Certains membres en ont été très brutalement chassés ou en sont partis d'eux-mêmes, subissant souvent le même genre de persécution dont fut victime Mgr Lefebvre. Quelques chevaliers français ont formé la Fraternité catholique des Chevaliers séculiers (FCCS), dont tous les nouveaux membres ont été adoubés par Mgr Lefebvre.

Les chevaliers de Suisse alémanique, pour leur part, ont restauré une confrérie, dont une délégation était souvent présente autrefois aux ordinations : les Chevaliers de Notre Dame du Précieux Sang. Quant à ces quelques chevaliers valaisans, ils ont certainement choisi la meilleure part. Après avoir donné Ecône à Mgr Lefebvre, ils ont eu la grâce de revêtir la livrée de « chauffeurs de Monsei-

gneur ». Lorsque notre branche traditionnelle de l'Ordre – Ordre des chevaliers de Notre Dame, Observance des Saints Cœurs de Jésus et Marie – fut établie en 1989, Maître Roger Lovey nous écrivit pour nous encourager. Il devait mourir peu après. Gratien Rausis reprit du service actif et devint l'un des membres très appréciés du Conseil de notre obédience, jusqu'à sa disparition en 2000.

Le Rocher : Comment s'est développée cette obédience traditionnelle ?

JPLR : C'est en 1989 que quatre chevaliers issus de l'ancien Ordre et/ou de la FCCS décidèrent de restaurer l'Ordre en reprenant son ancienne Règle, que

la branche conciliaire avait réformée. Ils reçurent les encouragements de M. l'abbé Aulagnier, Supérieur du District de France, et de M. l'abbé Schmidberger, Supérieur Général.

Ses Constitutions reçurent l'approbation de la Commission canonique de la Fraternité présidée par Mgr Tissier de Mallerais. Enfin, Mgr de Galarreta en devint l'Evêque-Protecteur. Tous les nouveaux adouvements furent conférés par ces deux prélats. Quoiqu'en petit nombre – un ordre n'est pas un mouvement



de masse – l'Ordre est aujourd'hui présent en Australie, au Canada, aux États-Unis, en France, en Lituanie, en Malaisie, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines, en République tchèque, à Singapour et en Suisse. Un tiers de ses membres sont francophones.

Le Rocher : Quelles sont les obligations de ses membres ?

JPLR : Elles sont relativement légères pour qu'elles soient compatibles avec le devoir d'état. Les chevaliers s'engagent à réciter le Petit Office de la Sainte Vierge et le Rosaire en entier chaque semaine, à faire un temps d'oraison mentale quotidien, à participer à une retraite chaque année, à poursuivre leur formation doctrinale et spirituelle, à s'entraîner physiquement, à assister aux chapitres mensuels de leur commanderie et à participer aux combats de l'Ordre. Les épouses et filles de membres peuvent également y être admises. Il y a aussi des pages et des cadets, qui ont la possibilité de rester toute leur vie dans l'Ordre, sans avoir à changer d'orientation ni de spiritualité.

Le Rocher : A quel type d'action se livrent-ils ?

JPLR : Les actions sont variées suivant les lieux et les pays. Ce sont parfois même de micro-réalisations. En France, la manifestation la plus importante est certainement la participation officielle depuis dix ans au

Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes fin octobre. Les chevaliers y sont responsables du brancardage des malades. Ils participent en corps constitué à toutes les cérémonies et portent notamment le dais à la procession du Saint-Sacrement. En Australie ou aux Philippines, ils participent aussi activement aux pèlerinages et processions de la Tradition.

A Melbourne en Australie, les chevaliers ont été la cheville ouvrière de la construction de la première école de garçons puis de la première école de filles de la Fraternité dans ce pays, et ensuite de la construction de la chapelle, puis de la grande église de Tynong dans la banlieue de Melbourne. Une de leurs manifestations, accompagnée de prières et de messes, contre une exposition de peinture qui comprenait une œuvre sacrilège a été couronnée d'un succès éclatant. Ce n'est pas cette œuvre qui a été ôtée de l'exposition, mais l'exposition elle-même qui a été fermée au bout de deux jours, la sécurité des œuvres, des visiteurs et du personnel ne pouvant être assurée, dirent les journaux ! Mais ce 13 octobre, c'était le 80e anniversaire de Fatima !

Aux Philippines, cela a été la distribution auprès du clergé notamment d'un opuscule sur les 200 ans de subversion qui ont précédé Vatican II. A Singapour, celle de l'ouvrage sur le Problème de la Messe auprès de

tous les prêtres du diocèse : la plupart nous ont reçus, certains sont devenus très bienveillants, l'un d'eux a même rejoint nos rangs à l'époque.

Le Rocher : Mais ce n'est pas là vraiment le combat chevaleresque !

JPLR : Vous avez raison. Là n'est en effet pas l'essentiel de notre mission, qui est avant tout le combat pour le règne du Christ-Roi sur la société et les Etats, et la défense de la doctrine de la Royauté sociale et politique de Notre Seigneur, notion niée par les modernistes et les libéraux, et ignorée, voire combattue en pratique, par certains traditionalistes, qui n'y croient pas sous prétexte que les temps ont changé, que le monde va vers la globalisation, etc., arguments qui ont tous été démontés et même ridiculisés par Mgr Lefebvre.

Aux Croisades, les chevaliers combattaient à cheval l'épée à la main. A Lépante, ils chevauchaient des galères et faisaient tonner le canon. A notre époque de guerre idéologique, le combat se fait surtout par la parole, les écrits et les interventions individuelles ou groupées : articles,

bulletins, conférences, formation, information, manifestations, vigilance, mises en garde des responsables et du public...

Le Rocher : Savez-vous ce que devient l'autre branche devenue « conciliaire » ?

JPLR : Elle subsiste... Mais dans l'Eglise dite « conciliaire », la chevalerie est, sur ce point qui touche à sa nature même – la Royauté sociale et politique de Notre Seigneur – au « chômage technique ». Elle est désarmée par la Hiérarchie ecclésiastique elle-même !

Paul VI a demandé aux Etats catholiques – Italie, Espagne, Portugal, Irlande, cantons catholiques de Suisse, pays d'Amérique latine – de supprimer Notre Seigneur de leur Constitution pour donner des droits égaux à la Vérité et à l'erreur ! Pie XII disait : « *Seule la Vérité a des droits* ». Pour le reste il y a la « tolérance », mais la « tolérance » n'est pas un « droit », comme voudrait nous le faire croire l'idéologie maçonnique du « politiquement correct ». Rome ordonnait un vrai suicide ! Ainsi, comme vous le savez, du fait de la non-protection de la Foi



par l'Autorité publique, la Loi et les Constitutions – à l'instigation du Vatican – et de l'envahissement des sectes protestantes américaines qui en a été la conséquence, des dizaines, des centaines de millions de Catholiques ont apostasié en quelques années dans ces pays.

Le Rocher : Comment réagissez-vous ?

JPLR : Nous réagissons avec nos faibles moyens, mais peu importe. Jeanne d'Arc exprimait à sa manière les psaumes et les proverbes : « *En nom Dieu, les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire* » (Ps 32, 16-17, Pr 21, 31). Remarquons-le bien, si c'est Dieu qui donne la victoire et non nous qui l'obtenons par nos propres forces, Il ne l'accorde qu'à ceux qui combattent. Aide-toi le Ciel t'aidera ! Il est donc plus urgent que jamais de reconstruire selon nos moyens une société chrétienne en s'appuyant sur l'enseignement constant de l'Eglise et en fuyant comme une vraie peste l'hérésie moderniste de la Rome actuelle.

Au Cardinal Ratzinger, Mgr Lefebvre disait : « *Vous, vous travaillez à la déchristianisation de la société, de la personne humaine et de l'Église, et nous, nous travaillons à la christianisation. On ne peut pas s'entendre. [...] Notre apostolat, c'est le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ. Voilà ce que nous*

sommes. Et vous, vous faites le contraire. Vous venez de me dire que la société ne doit pas être chrétienne, ne peut pas être chrétienne ; que c'est contre sa nature ! Vous venez de vouloir me prouver que Notre Seigneur Jésus-Christ ne peut pas et ne doit pas régner dans les sociétés ! Et vous voulez prouver que la conscience humaine est libre vis-à-vis de Notre Seigneur Jésus Christ ! [...] C'est la déchristianisation. Eh bien nous, nous sommes pour la christianisation ». En conclusion, si l'Apostolat doit se faire par et sous la direction du prêtre, l'édification et la défense d'une société civile conforme à l'Évangile est du ressort du laïc, comme le rappelait Monseigneur. Or c'est là tout spécialement la mission du chevalier. La chevalerie, c'est la vocation par excellence du laïc.

Le Rocher : Si certains lecteurs sont intéressés par les chevaliers de Notre Dame, comment peuvent-ils vous contacter ?

JPLR : Pour ceux qui n'auraient pas accès à internet, ils peuvent écrire à l'adresse de votre revue ; pour les internautes, je les encourage à nous écrire par voie électronique à l'adresse suivante : ond.miles@wanadoo.fr

Le Rocher : Je vous remercie de nous avoir accordé cet entretien, et vous dis à Lourdes en octobre !

JPLR : Nous y serons. Merci à vous aussi, M. l'abbé Pellouchoud.